DÉPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE / ARRONDISSEMENT DE CHINON

MAIRIE - 37 340 CONTINVOIR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	**06/03/2025**	**L'an deux mil vingt-cinq, le mardi onze mars, à 12h30** Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, François GRANDEMANGE,
Conseillers en exercice	11	
Présents	7	
Absents	4	
Pouvoirs	0	

Présents : François GRANDEMANGE, Christian SAGET, Mélanie OSSANT, Nicole ROYER, Jean-Claude VAUGUET, Sylviane GRANDEMANGE, Sylvain DOLIVET,

Absents : Valérie DION, Ludovic ROUABLÉ, Kévin ROSIER, Séverine GRANDEMANGE

Mélanie OSSANT a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de votes exprimés : Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0

DCM 4-2025 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Conformément aux articles L2334-24, R 2334-10, R2334-11 et R2334-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'État rétrocède aux communes une partie du produit des amendes de police relatives à la circulation routière, proportionnellement au nombre de contraventions dressées l'année précédente sur leur territoire.
Cette rétrocession est réalisée sous forme de subvention permettant de financer des travaux sur voie communale ou route départementale, afin d'améliorer la sécurité des piétons, des cyclistes et des automobilistes.
Le Conseil Départemental est chargé de répartir cette dotation entre les communes de moins de 10 000 habitants.
Monsieur le Maire propose de soumettre un dossier pour la mise en sécurité du centre bourg, rue des Acacias et rue de la Gare. Cet aménagement consiste en un rétrécissement de chaussée (écluse), doublé d'un ralentisseur. Il convient par ailleurs d'y ajouter la signalétique correspondante.
Les travaux sont estimés à 18 765,77 € HT soit 22 518,93 € TTC.

Il précise que le versement de cette subvention ne s'effectuera qu'après délibération du Conseil Municipal comportant l'engagement de réaliser ces travaux et propose à l'assemblée de délibérer en ce sens.
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DECIDE** de solliciter une subvention au titre des amendes de police pour la mise en sécurité de la rue des Acacias (RD 70) et de la rue de la Gare (RD 15).
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette demande.
- **PRÉCISE** que les dépenses afférentes à cette opération seront inscrites au budget primitif 2025.

AGEDI
Dépôt Sous-Préfecture de CHINON

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/03/2025
037-213700826-20250311-DCM_4_2025-DE

Pour extrait conforme,
Le Maire,
François GRANDEMANGE

Certifié exécutoire le
Vu sa transmission en s/Préfecture
le
Affiché le

AGEDI
Dépôt Sous-Préfecture de CHINON

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/03/2025
037-213700826-20250311-DCM_4_2025-DE